



# Les décisions du Bureau en bref

12 octobre 2022

## Parc naturel régional du Pilat 12 octobre 2022

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

Une réunion de Bureau délocalisée à Colombier.

Merci aux élus de la Commune pour leur accueil et pour la participation de Jean-Paul VALLOT, Maire et délégué suppléant au Parc du Pilat pour Colombier.

### ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE

- Le Comité de pilotage Agriculture durable, réuni le 6 septembre 2022, a validé la candidature du Pilat auprès de l'État pour mener un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de 2023 à 2027. Le comité a échangé sur un projet de sensibilisation au pastoralisme et sur le projet « toits ressources » visant à équiper les toits de bâtiments agricoles pour récupérer l'eau de pluie mais aussi pour produire de l'énergie via des panneaux photovoltaïques. L'état d'avancement du projet BECREATIV a été présenté. Une restitution de ce projet de recherche piloté par l'INRAE afin d'accompagner les agriculteurs, en premier lieu les arboriculteurs et viticulteurs, dans la réduction de l'usage de produits phytosanitaires de synthèse est prévue le 23 novembre prochain à 18h à la salle Saint-Jean à Pélussin.
- La Sous-Commission Agriculture dans sa séance du 12 septembre 2022 a travaillé sur la candidature du Parc à un PAEC et sur la programmation budgétaire 2023 pour les actions en faveur de la transition agro-écologique accompagnées par le Parc.
- La Commission Biodiversité et Eau s'est réunie le 8 septembre 2022 à Saint-Chamond, commune reconnue Territoire Engagée pour la Nature. Elle a échangé sur les résultats de l'évaluation de l'évolution de la biodiversité, étude produite dans le cadre de la révision de la Charte. La commission a également travaillé sur le sujet de la végétalisation des centres-bourgs.

- La Commission Évaluation et Révision de la Charte, le 12 septembre 2022, a bénéficié d'une présentation de l'évaluation finale de la Charte et des 7 défis à relever dans le cadre de la future charte qui ont émergé suite aux Grands Cafés et au travail d'évaluation. Ces défis ont, depuis, été présentés au comité syndical le 21 septembre et mis en discussion lors de la réunion du comité syndical le 5 octobre.

### ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Bureau du Parc a élu :

- Luc THOMAS, 1er vice président en charge des finances, de l'énergie, du climat et de la mobilité
- Virginie BONNET-FERRAND 2e vice-présidente en charge de l'économie de proximité
- Valérie PEYSSELON, 3e vice-présidente en charge de l'agriculture et de la forêt
- Jean-Philippe PORCHEROT, 4e vice-président en charge de l'éducation, de la sensibilisation et des actions culturelles,
- Christine ROBIN, 5e vice-présidente en charge de l'eau et de la biodiversité
- Bernard CHAMPANHET, 6e vice-président en charge de la coopération avec les Villes Portes
- Martine MAZOYER, 7e vice-présidente en charge du tourisme et des loisirs ainsi que de l'appropriation de la charte par le grand public .

## DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES PROJETS PORTÉS PAR LE PARC

Le Bureau a validé :

- des demande de financement à la Région :
  - pour la mutualisation d'un poste de géomaticien du Parc du Pilat avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2023,
  - pour l'organisation, par le Parc en 2023, d'ateliers et de conférences pour tous sur le thème des transitions,
  - pour l'animation du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat, en 2023, par le Parc,
  - pour la conception d'une œuvre d'art refuge sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle par la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette,
  - pour l'acquisition, par le Département de la Loire, de matériel permettant une meilleure prise en compte des corridors écologiques dans la gestion des bords de route (dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat).
- une demande de financement auprès de l'État, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de VIVEA et des EPCI pour l'animation du PAEC sur la période 2023-2027. Dans ce cadre là, et pour 2023-2024, un poste d'animation devrait être mutualisé avec Saint-Etienne-Métropole qui devrait également porter un PAEC.
- une modification du plan de financement pour le programme d'actions culturelles du Parc en 2023.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- le renouvellement de l'adhésion du Parc au réseau national des Territoires Bio Pilotes animé par la Fédération nationale de l'agriculture biologique,
- la convention de partenariat avec Scouts et Guides de France pour 2023,
- la convention d'autorisation de passage de sentiers de randonnée sur le domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône,
- la participation financière du Parc à l'animation par Fibois 42 de la Charte Forestière du Territoire pour 2023.

## ECHANGES DIVERS

Le Bureau a échangé sur :

- les actions éducatives du Parc en 2022-2023 : un programme à destination des scolaires sera maintenu pour l'année scolaire en cours mais selon des modalités différentes compte-tenu des partenariats financiers obtenus ; un appui auprès des écoles pour la mise en place des aires terrestres éducatives est réalisé par le Parc depuis 2021
- les résultats de l'étude menée en lien avec l'association Rives Nature et le Scot des Rives du Rhône sur la séquence Éviter Réduire Compenser les impacts des projets sur la biodiversité. Cette étude comporte une évaluation de la mise en œuvre de cette séquence ERC sur notre territoire et des recommandations sur la manière dont la nouvelle Charte du Parc pourrait favoriser la mise en œuvre de la séquence dans le cadre de différents projets
- Le Festival du cinéma solidaire du Pilat dont le Parc coordonne la 10<sup>ème</sup> édition cette année. Il aura lieu en différents cinémas et médiathèques du territoire du 5 au 25 novembre 2022.



Église de Colombier



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)